

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



E SCHRODERS ACTIONS MONDE HORS EUROPE A
ISIN : FR0011491133
MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

▪ **Classification de l'OPCVM :** Actions internationales

▪ **Description des objectifs et de la politique d'investissement**

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Liberty M, le solde en liquidités. L'objectif de gestion de gestion de l'OPCVM maître est de « *dégager une performance par la mise en œuvre d'une gestion quantitative active en étant exposé sur les marchés actions développés d'Asie et d'Amérique du Nord et de surperformer l'indicateur de référence composé à 50% de l'indice MSCI Daily TR Net North America Local Index et à 50% de l'indice MSCI Daily TR Net Pacific Local Index* ».

La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

L'OPCVM repose sur un processus de gestion qui permet de construire un portefeuille diversifié par secteurs et sous-secteurs dont la pondération maximale par ligne est de 1,50% de l'actif net. L'analyse quotidienne des valeurs composant l'univers d'investissement permet d'examiner l'ensemble des opportunités d'investissement sur un vaste éventail de marchés et de tailles de capitalisations boursières. Elle permet d'identifier les sources de performance et de risque des valeurs qui sont analysées quotidiennement.

Le portefeuille sera investi en permanence à 75% minimum en actions et son exposition au risque actions sera comprise entre 80 et 110% de l'actif net.

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs composant le portefeuille.

▪ **Caractéristiques essentielles**

- *Le portefeuille de l'OPCVM maître pourra investir dans des actions cotées et des titres donnant accès au capital concernant tous les secteurs économiques. Les émetteurs relèveront de toutes zones géographiques de l'Amérique du nord et de l'Asie développée. Les titres relèveront de toutes tailles de capitalisation. La limite maximale d'exposition aux petites capitalisations sera de 50% de l'actif net. Les titres seront libellés en devises locales et plus particulièrement en dollars et en yen.*

- *L'OPCVM maître pourra également être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés essentiellement en euro dans la limite de 20% de son actif net, dont la durée de vie lors de l'acquisition sera inférieure à un an. Les émetteurs relèveront de toutes zones géographiques. Les notations minimales suivantes sont exigées : P1 pour les liquidités à court terme (Moody's) ou A1 dans le cas de S&P ou équivalent.*

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

- *L'OPCVM pourra également être investi à hauteur de 10% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens et avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.*

▪ **Indicateur de référence**

L'indicateur de référence de l'OPCVM auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice composite suivant, calculé coupons/dividendes réinvestis :

- 50% MSCI Daily TR Net North America Local Index: Indice actions représentatif des marchés d'Amérique du Nord (Etats- Unis et Canada), établi et publié par Morgan Stanley, dividendes réinvestis exprimé en monnaie locale.
- 50% MSCI Daily TR Net Pacific Local Index: Indice représentatif du marché actions de la zone Asie développée (Japon, Australie, Nouvelle Zélande, Hong Kong et Singapour), établi et publié par Morgan Stanley, dividendes réinvestis exprimé en monnaie locale

▪ **Modalités de souscription-rachat**

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert - 75013 Paris).
- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.
- Cet OPCVM capitalise ses sommes distribuables.

▪ **Autres informations**

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.
- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

▪ **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites**

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés des actions d'Asie et d'Amérique du Nord et dans une moindre mesure des marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ **Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur**

- **Risque de crédit :** l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité :** l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie :** le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre des opérations de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.cgpe.com

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	3,33 % TTC (*)
-----------------------	-----------------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

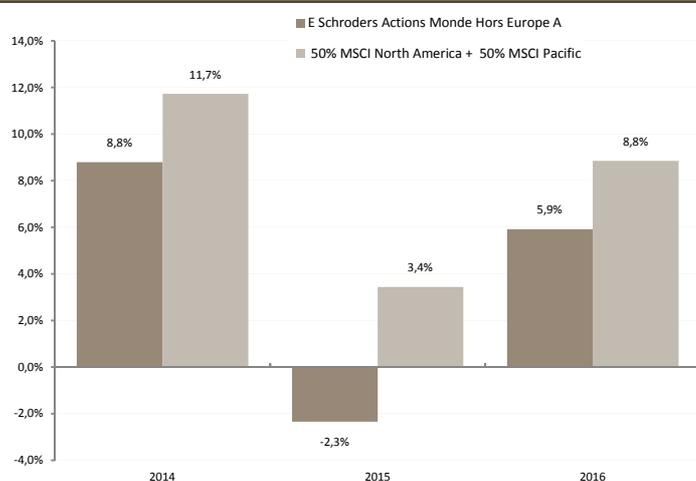
Commission de surperformance	Néant
-------------------------------------	--------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.cgpe.com

Performances passées



Le fonds a été créé le 9 août 2013.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

▪ **Dépositaire :** CACEIS Bank

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

CGPE Entrepreneurs - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 43 12 75 60 - www.cgpe.com

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 43 12 75 60

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 juillet 2017.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS